



BRESS'VET

615, Rue de la Tuilerie

71 480 VARENNES ST SAUVEUR

Tél : 03 85 60 10 80

Mail : contact@bress.vet

NOTE D'INFORMATION ET CONSENTEMENT PREALABLE A LA CASTRATION

Cette note est destinée à vous informer sur la chirurgie de castration que vous m'avez demandé de pratiquer sur votre cheval. La castration est un acte chirurgical irréversible qui consiste à l'ablation des testicules. Cette chirurgie comporte des risques et des complications dont certaines peuvent mettre la vie de votre cheval en danger. La castration peut être réalisée à tout âge. Les modifications ultérieures du comportement de votre cheval vis-à-vis des autres chevaux ou de l'homme seront variables. Les complications les plus fréquentes, toutes techniques confondues, sont les œdèmes, les hémorragies, les infections, la hernie ou l'éviscération. Les complications graves (hémorragies, éviscération, hernie) sont mieux gérées en milieu hospitalier. Les complications plus rares sont la péritonite, la paralysie du pénis, les adhérences et boiteries chroniques. La chirurgie ne peut se faire que si votre cheval est manié et franchement abordable.

Nous attirons votre attention sur 2 points :

- Les complications les plus graves (éviscération, hémorragies) augmentent avec l'âge de l'étalon. S'il a plus de 4 ans et qu'il a déjà sailli, envisagez une castration en clinique spécialisée.
- La castration à domicile est plus simple et moins onéreuse. Les opérations en clinique permettent de mieux gérer les complications chirurgicales.

La technique choisie est la castration couchée sans suture de plaies.

Les avantages de cette technique sont liés à la meilleure contention du cheval et une meilleure sécurité pour le personnel et le vétérinaire. La castration peut être réalisé à la pince : les risques majeurs sont dans ce cas l'œdème excessif (environ 25%), les infections (environ 7%), l'hémorragie (environ 5%) ou l'éviscération (environ 1%). A ces risques s'ajoutent ceux d'une anesthésie générale de courte durée (environ 0.3% d'accidents liés au couchage, à l'anesthésie générale et au relevé).

Un devis peut vous être donné sur demande, il ne tiendra pas compte d'éventuelles complications.

Consignes avant la castration (pré-opératoires)

- Réduire l'activité physique et la ration alimentaire (énergie)
- S'assurer d'une vermifugation adaptée
- Vérifier l'absence de tout signe de maladie (tels que fièvre, toux, jetage, diarrhée, coliques, œdème, etc, ...)
- Signaler tout problème dont vous avez connaissance
- Présenter le livret signalétique du cheval avant la castration
- Respecter les consignes particulières suivantes :
-
-

Après la castration, il vous faudra :

- Surveiller attentivement votre cheval au cours des heures suivant la castration puis régulièrement les jours suivants.
- Me prévenir dans les plus brefs délais lors de toute anomalie telle que : saignement excessif, hernie ou éviscération, coliques, perte d'appétit ou difficulté à manger, gêne au déplacement, fièvre, œdème, ramollissement ou absence de crottins, cheval abattu.
- Remettre en mouvement le cheval au cours des jours suivants la castration selon les consignes de l'ordonnance post-opératoire.



BRESS'VET

615, Rue de la Tuilerie

71 480 VARENNES ST SAUVEUR

Tél : 03 85 60 10 80

Mail : contact@bress.vet

CASTRATION PREVUE LE :

Je soussigné :

Adresse :

.....

Propriétaire OU Gardien dûment mandaté par le ou les propriétaires

Du cheval :

- Atteste avoir lu et compris la note d'information préalable à la castration.
- Atteste ne pas avoir besoin d'autres explications que j'aurais dans ce cas demandé par écrit.
- Demande au Docteur Vétérinaire :
de procéder à la castration du dit cheval selon la technique suivante : **Castration couchée sans suture de plaies** et reconnaît être parfaitement informé des risques éventuels liés à cette technique.
- Je déclare que mon cheval : n'est pas assuré
 - est assuré et atteste avoir effectué les démarches qu'impose le contrat d'assurance du dit cheval, préalablement à la castration.
 - n'a pas à ce jour une valeur supérieure à 20 000€

Je m'engage à appliquer en « bon père de famille » les recommandations exposées et conseillées par le Docteur Vétérinaire dans la note d'information préalable et à appliquer les consignes de l'ordonnance qui me sera délivrée après la castration.

En cas d'urgence et d'événements imprévus survenant au cours de l'acte chirurgical, j'autorise d'ores et déjà le Docteur Vétérinaire mentionné ci-dessus à modifier la technique préalablement choisie au mieux des intérêts vitaux du cheval ou du personnel.

Le A

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »